Projet de règlement P-06-023, Stade Percival-Molson

Jacques Thibault pour le Comité des Citoyens de Milton Park [C.C.M.P.]

Le 13 juin 2006

LES INTERVENANTS

Les membres du CCMP comprennent les résidants des condominiums et des coopératives du quartier Milton Park, des locataires du complexe LaCité ainsi que des personnes et des familles qui habitent à l'ouest de l'avenue du Parc.

Jacques Thibault siège présentement à l'exécutif du CCMP ainsi qu'au Comité de bon voisinage qui veille à mener le projet de l'échangeur à bon port.

Parmi les organisations consultées par le CCMP on compte: L'Association du Village Durocher, la Communauté Milton Park, Les Condominiums Jeanne-Mance-Léo-Pariseau, Les Amis de la Montagne, l'Ordre des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph sur le site de l'Hôpital Hôtel-Dieu.

INTÉRÊT

Les résidents de Milton Park sont vivement intéressés par la demande de projet d'agrandissement du Stade McGill à cause des mauvaises expériences vécues jusqu'à maintenant par le quartier, même avec la capacité actuelle du stade.

En ce qui concerne la région située au sud du stade, vers les rues Aylmer et Lorne, il y a eu plusieurs plaintes concernent des spectateurs en fête, bruyants et parfois indisciplinés, qui se répandent dans les rues. Cette foule crée une perturbation et laisse un désordre derrière elle. Certains résidents de ce quartier purement résidentiel se plaignent de devoir laver leurs ruelles au boyau de jardin pour éliminer les odeurs d'urine, et d'avoir parfois à balayer des débris de bouteilles cassées.

Vers l'est, un voisin de la rue Jeanne Mance nous confie qu'il peut fermer les lumières de son salon et pouvoir continuer à lire son journal, tellement forte est l'illumination du ciel par les lampes du stade. De plus, une fois le match terminé, l'illumination dure parfois jusqu'au petites heures du matin; on nous explique que c'est "pour que les terrains puissent être nettoyés."

Dans cette direction, peut-être parce que le flanc de la montagne produit un effet de haut-parleur, les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph qui oeuvrent à l'Hôtel- Dieu témoignent que les cris de la foule, les coups de canon, les sons stridents des trompettes à air comprimé pénètrent leurs chambres de repos. Des gens qui demeurent près de la rue Saint-Urbain nous disent la même chose.

LES PRÉOCCUPATIONS

La majorité des intervenants disent qu'ils tolèrent assez bien les quelques parties de football, les Alouettes et le stade étant une source de fierté pour la majorité. Les excellentes présentations multi-media faites par les Alouettes et McGill révèlent un projet bien conçu, qui offre une grande amélioration au plan de l'impact esthétique et écologique du projet et propose même une réduction du bruit et de la pollution lumineuse.

Ces améliorations sont, bien entendu, les bienvenues, mais seulement si la fréquence des événements n'est pas multipliée. Une forte inquiétude apparaît lorsque l'on envisage de plus grandes foules, à de plus grandes fréquences. D'autres types d'événements représentent un inconnu ; quel type de foule, et combien de soirs par semaine? À quoi servirait une légère réduction de la force des coups si on est frappé plus souvent?

Aussi, parmi les préoccupations de nos membres et amis on trouve que l'arrondissement Ville-Marie possède les droits sur un projet dont les conséquences toucheraient principalement les résidents de l'arrondissement Plateau Mont-Royal.

Bien qu'on puisse applaudir la présence bénéfique de l'Office de la consultation publique, de la Charte des droits du citoyen, du processus référendaire, d'un ombudsman, voila qu'à cause d'une circonstance incomprise la 'zone' où les citoyens pourraient exercer un droit de vote ne correspond pas à celle où se produira l'impact du projet. Le recours normalement offert au public, de faire appel à une démarche référendaire, aurait des résultats dilués, vu qu'une fraction seulement de la population concernée pourrait s'exprimer.

De plus on m'informe que l'accord original entre McGill et l'arrondissement du Plateau Mt-Royal allouait un certain temp aux résidents du Plateau pour l'utilisation des facilités sportives de McGill et que cette allocation, ce 'quid pro quo' n'existe plus.

À la lumière de ces constatations, et celle de l'illumination du stade, bien entendu, nous vous communiquons maintenant les sentiments et les recommandations des citoyens et citoyennes concernés.

PROPOSITIONS ET SUGGESTIONS

Tel que déjà mentionné, si les effets secondaires tels la pollution lumineuse et sonore sont minimisés par les modifications apportés au stade, ces changements seront les bienvenus et nous remercions McGill et les Alouettes pour leur souci d'améliorer la qualité de vie du voisinage.

Malheureusement, malgré toute protestation verbale au contraire, il ne sera possible ni aux Alouettes, ni à l'Université, d'offrir à la population affectée une garantie que ce lieu de rencontre, maintenant plus invitant, ne deviendra pas un jour un site achalandé, qui affecterait le caractère résidentiel et particulier du Plateau.

La solution à ce dilemme se trouve peut-être dans le processus d'émission du permis par la Ville de Montréal. Ce permis est émis par une administration qui dessert la population, et qui surveille l'application des lois qui protègent les citoyens. Ce permis peut devenir le 'contrat' que McGill ne peut offrir directement, la solution que l'université se doit d'offrir aux communautés avoisinantes qui font partie prenante de son tissu social.

Lors de la période de questions de l'OCPM du 24 mai, les représentants de l'arrondissement Ville-Marie ont indiqué ^{‡†} que le permis émis à McGill pour le stade spécifie le genre d'événements et la fréquence à laquelle ils pourront y être tenus et que la loi impose des amendes lors de violation de ces règles.

À cause des nombreuses affirmations de l'Université McGill et des Alouettes que la fréquence d'événements n'augmentera pas, et que la pollution sonore et lumineuse diminuera, nous avons confiance que ces deux organisations ne s'opposeraient pas à ce que ces promesses soient incluses dans le permis.

Nous croyons que ce permis pourrait aisément garantir un plafond sonore en spécifiant un maximum de décibels pouvant provenir du stade. Il pourrait également spécifier un nombre maximum d'événements à chaque mois. Si le permis requis impose des pénalités suffisantes pour décourager toute dérogation, s'il prévoit les conditions et les contrôles nécessaires, il devient 'de facto' le contrat que demandent les électeurs.

Il va sans dire que tout changement futur apporté à ce contrat virtuel devra faire l'objet d'une nouvelle consultation du public.

^{‡‡} ref: http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/P09/7a.pdf lignes #3920 à 4050

Les déplacements de la foule

La disposition actuelle des sorties du stade guident la foule dans la direction sud, ce qui impose à ce quartier [rues Aylmer - Lorne, angle des Pins] à lui seul les effets perturbateurs de la foule. Avec l'ouverture d'une nouvelle billetterie du coté est du stade il serait possible de redistribuer l'impact de la foule en augmentant la visibilité ou la facilité d'utilisation d'une porte par rapport à l'autre.

Cependant, cette solution n'est viable que si deux facteurs sont en place:

- 1] En assurant que la disponibilité des navettes sera toujours au moins égale à la demande, et
- 2] en positionnant l'embarcadère principal des navettes plus au nord sur Parc, plus près de la rue Duluth. L'utilisation des navettes deviendrait ainsi plus attrayante que le parcours de la distance à pied. Tout cela encouragerait l'utilisation des aires de stationnement prévues, et réduirait le déplacement à pied à travers nos quartier résidentiels ainsi que le stationnement sauvage.

Accès aux lieux

Nos membres suggèrent que la clause de l'accord initial qui allouait un temps aux résidents du Plateau pour l'utilisation des facilités sportives de McGill soit reintégrée, de sortes à ce que les organisations sportives du district affecté puissent en retirer quelques bénifices.

EN CONCLUSION

Pour réduire l'inquiétude de la population au sujet de la première partie du problème- la fréquence et le type d'événements- nous proposons qu'une lettre ouverte au public soit publiée par l'arrondissement Ville-Marie. Cette lettre devrait se nommer 'contrat avec le citoyen' et confirmer ce qu'a dit M. Gilles Dufort lors de la séance du 24 mai, à savoir que le permis actuel ne permet pas la tenue d'autres événements dans le stade que ceux qui y sont stipulés, sauf à concurrence de trois événements ponctuels, au delà desquels il y aurait avis de constat et des pénalités seraient imposées.

La lettre devrait confirmer qu'un nouveau processus de consultation publique serait automatiquement déclenché par une demande de dérogation, ou par la demande d'un nouveau permis par McGill ou les Alouettes, ou tout subsidiaire des ces organisations.

La lettre doit tenir comte de l'autre partie du problème, soit l'impact des foules sortantes. Notre recommandation d'un déplacement vers le nord du site de l'embarcadère des navettes n'est pas un avis d'expert mais quand-même une opinion fondée sur le bon sens. Pour compléter cette solution, nous devinons que l'utilisation d'une force constabulaire plus adéquate serait désirable, quoique plus coûteuse à long terme.

De plus, nous soumettons l'idée que L'Université McGill devrait enrichir ses relations communautaires avec ses plus proches voisins en renouvellant son invitation initiale auprès des sportifs du Plateau, et lorsque possible de mettre à leur disposition ses lieux et équipements.

Nous profitons de l'occasion pour remercier l'assemblée, les membres de l'Office de la consultation Publique, l'Université McGill et l'administration des Alouettes pour ce bon travail de concertation et d'intégration à ce milieu unique qu'est le Plateau.